

Santé mentale des exilés : accompagner les personnes en souffrance psychique

APPEL À
PROJETS
2022

DATE LIMITE D'ENVOI DES
DOSSIERS :
13 AVRIL 2022 AVANT 17H

Contexte

Les migrants sont nombreux à avoir vécu des événements douloureux et/ou des persécutions, que ce soit dans leur pays d'origine, en Libye, en mer Méditerranée ou lors de leur arrivée en France. S'y ajoutent les conséquences du déracinement, de l'incertitude liée au statut administratif, des conditions de vie difficiles dans leur pays d'accueil.

Or, la santé mentale est un préalable à l'intégration : elle influe sur la capacité à se raconter pour obtenir l'asile, à apprendre le français, à obtenir un emploi, à se sentir chez soi en France, à faire confiance aux autres.

La Fondation de France soutient les initiatives favorisant l'amélioration de l'état psychologique des nouveaux arrivants. Face à la pénurie de l'offre de soins pour les exilés en souffrance psychique, ce programme vise à soutenir **les initiatives permettant de prendre en charge un plus grand nombre de personnes** – soit parce que les activités ont lieu en **groupe**, soit parce qu'elles sont de **courte durée**, soit parce qu'elles reposent sur le **bénévolat**.

Il peut s'agir de méthodes connues (thérapies brèves, art-thérapies, maraudes psychologiques régulières, groupes de parole, sport-thérapies, mobilisation et formation de réseaux de psychologues bénévoles, thérapies de premier recours, EMDR etc.) mais aussi de projets innovants, y compris – si elles sont préparées et encadrées par un professionnel de santé mentale – de méthodes appliquées par des personnes ne disposant pas d'un diplôme de psychologue ou de médecin.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif : association loi 1901 ou structure de soins.

Attention : certaines thématiques sont traitées par d'autres programmes de la Fondation de France et ne sont donc **pas éligibles** :

- les projets concernant les maladies psychiques invalidantes et évolutives (schizophrénies, troubles bipolaires et dépression majeure) sont à soumettre au **programme maladies psychiques** ;
- les projets concernant les jeunes enfants de familles migrantes doivent être adressés au **programme enfance** ;
- les projets de consultations transculturelles et d'interprétariat dans le domaine de la santé doivent être adressés au **programme humanisation des soins**.

Critères de sélection

Les projets seront notamment jugés sur :

- leur connaissance et capacité d'identification des bénéficiaires ciblés et de leurs besoins ;
- la mise en place de partenariats pour référer les personnes les plus fragiles à des structures de soin spécialisées ;
- leur capacité à considérer les personnes dans leur globalité avec des approches intégrées : travail sur le corps et la parole, liens avec des médecins généralistes, accompagnement administratif et juridique ou partenariat étroit avec une structure prenant en charge ces aspects.
- leur capacité à décroquer, à créer des passerelles entre métiers et des partenariats entre structures ;
- la qualité de mise en œuvre d'une évaluation de l'impact des actions ;
- leur capacité à capitaliser sur les bonnes pratiques, produire des supports et des analyses sur le changement qu'elles génèrent ;
- les cofinancements et éventuels gages de pérennité du projet.

Critères d'exclusion. Ne seront pas retenus les projets qui :

- consistent en des consultations individuelles classiques sur le temps long ;
- touchent un seul individu ou une seule famille ;
- concernent les migrants issus d'un seul pays de provenance (de rares exceptions sont possibles sur la base d'un exposé détaillé des raisons pour lesquelles le projet ne peut s'appliquer qu'à une nationalité) ;

- concernent les charges récurrentes ou activités habituelles des structures, sauf pour les associations de moins de 3 ans ;
- ne sont pas au minimum élaborés et supervisés par un professionnel de santé mentale ;
- concernent en majorité des personnes atteintes de maladies psychiques invalidantes, car ils relèvent d'un autre programme de la Fondation de France ;
- ne disposent pas de cofinancement ou d'autofinancement (la Fondation de France ne peut pas financer 100% du projet) ;
- se limitent à l'organisation de manifestations ou autres événements ponctuels ;
- sont situés hors de France.

Pour les projets destinés aux résidents de CADA ou d'HUDA, l'association devra garantir aux participants l'accès à l'ensemble du cycle thérapeutique, y compris s'ils sont déboutés de l'asile en cours de projet. Cela pourra nécessiter d'organiser les séances en-dehors du CADA.

Les projets incluant une **évaluation** du dispositif mis en place seront privilégiés, à des fins d'essai.

Comment répondre ?

L'appel à projets « accompagner les exilés en souffrance psychique » comprend une session annuelle. Les porteurs de projets doivent d'abord remplir un bref formulaire général (de type note d'intention), qui sera étudié par un jury de présélection. Les candidats retenus à l'issue de la présélection devront ensuite remplir en ligne une demande de subvention complète, qui sera étudiée par le comité d'experts.

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** avant le 13 avril 2022 avant 17h.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les décisions seront communiquées par voie postale ou électronique en octobre 2022.

La Fondation de France est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection.

Vous pouvez adresser vos questions à l'adresse projets@fdf.org ou au 01 85 53 13 66.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE TERRAIN



Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration, des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.

COMMENT AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques dans le domaine de la protection de l'environnement.

NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Notre contribution aux Objectifs de développement durable Afin de participer à l'effort

collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes...

Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org,

rubrique Nous connaître / ODD : nos engagements.

Fondation
de
France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
in @ f

fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 916 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.